



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.

✉ accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 030-213000276-20250305-2025_03_02-DE

S²LO

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient Présents : : BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, FRONT Marie-Jo, Monique LOBIER, Annie MAZY, MAZUC Chantal, Bruno BENOI, BERNARD Clémence, TALARON Christophe, GAY Sandrine

Etaient absents représentés : Jean-Michel HAUTION (procuration donnée à Yves ROUSSEL) , Pierre CARLE (procuration donnée à Marianne BINAND) et Franck FREVILLE (procuration donnée à Daniel MAURIN)

Etaient absents non représentés : SOENEN Bernard, CLAUZEL Cyril, ANESI Joëlle, DESTRUEL Benjamin

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres Présents : 14

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Anne VEZY

2025_03_02 : Modification des horaires d'ouverture au public des services administratifs de la Mairie

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La Mairie est actuellement ouverte :

le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 18h00

le mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h15 à 18h00

le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h15 à 17h00.

Il a été constaté par l'agent d'accueil que la fréquentation de 13h15 à 13h30 et de 17h00 à 18h00 est très faible voire nulle.

De plus, les demandes sur ce créneau horaire concernent des demandes qui pourraient être satisfaites à d'autres moments de la journée (sacs jaunes, photocopies, dépôt d'affiches pour des festivités d'autres communes, renseignements...).

Il est précisé que la modification de ces horaires n'a pas de conséquence sur le temps de travail des agents d'accueil et ne modifie en rien l'organisation des services.

Compte tenu du bilan réalisé, le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture au public de la manière suivante :

Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.2122-18, L.2121-29 et L.2122-21,

Considérant que les relevés de fréquentation effectués par l'agent d'accueil ont permis de réfléchir à la pertinence de l'amplitude d'ouverture et que celle-ci ne se justifie pas au vu des constats réalisés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents,

- **DECIDE** que les horaires d'ouverture au public des services administratifs sont établis tels que proposés, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- **DIT QUE** ces nouveaux horaires entreront en vigueur **le 31 mars 2025** et que publicité en sera faite sur le site de la mairie et par voie d'affichage.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS ET MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS

La secrétaire de séance
Anne VEZY



Extrait certifié conforme,
Fait à Bagard le 7/03/2025
Le Maire
Thierry BAZALGETTE



Publiée par affichage en Mairie le

Le Maire
Thierry BAZALGETTE


